

Piliriqatigiitta

Harcèlement sexuel en milieu de travail et violence fondée sur le genre au Nunavut Mise à jour pour les intervenants :

Instaurer un milieu de travail sain, ensemble



Accès à la justice
Prévention du harcèlement

L'année qui vient de s'écouler nous a offert à tous la suite d'un cheminement intéressant à bien des points de vue. Nous avons tous appris à nous adapter aux changements constants que nous a imposés la pandémie mondiale. Il ne fait aucun doute que nous avons tous ressenti l'impact de celle-ci à la fois dans nos vies personnelles et professionnelles. Nous espérons que vous, votre famille et vos amis êtes en sécurité et en santé.

Comme plusieurs autres organismes, le Barreau du Nunavut s'est aussi adapté aux défis incessants auxquels il a été confronté au cours des quatorze derniers mois. Malgré ces défis, nous avons été en mesure de faire progresser le projet portant sur le [harcèlement sexuel en milieu de travail et la violence à caractère sexiste au Nunavut](#) et sommes ravis de vous fournir une mise à jour de notre bulletin d'information initial, *Piliriqatigiitta*, en novembre 2021.

Ce bulletin d'information permet de rester en contact et de continuer à bâtir un réseau solide qui vise à appuyer les organismes dans leurs efforts de prévention du harcèlement et de la violence à caractère sexiste en milieu de travail. En continuant à collaborer, nous pouvons, d'un commun effort, aider les Nunavummiut à mieux comprendre leurs droits et à nous donner la capacité de prendre des mesures, chercher du soutien, pour abolir les obstacles à un milieu de travail sain.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nalini Vaddapalli'.

Nalini Vaddapalli, PDG – Secrétaire adjointe
ᓇᓕᓂ ᓇᓂᓕᓕᓂ, ᓇᓂᓕᓂᓂᓂ



CONTEXTE

La violence à caractère sexiste est un enjeu très présent partout au Nunavut tant à la maison qu'au travail. Près des deux tiers des victimes déclarées par la police au Nunavut en 2016 étaient de sexe féminin, ce qui constitue le plus haut pourcentage parmi toutes les provinces et territoires du Canada. Qui plus est, 95 % des victimes de délits sexuels sont des femmes. La question du harcèlement sexuel et de la violence dans les milieux de travail a suscité l'attention d'un nombre sans cesse croissant d'organismes établis, notamment le gouvernement du territoire.

Depuis le mois de septembre 2019, le Barreau du Nunavut a, par l'entremise du [projet de harcèlement sexuel en milieu de travail et de violence à caractère sexiste au Nunavut](#), multiplié les initiatives visant à conscientiser, éduquer et fournir des conseils juridiques gratuits aux Nunavummiut. L'information qui suit souligne les réalisations du projet à ce jour et indique ce qui est prévu pour 2021.

ATELIERS D'INFORMATION ET DE VULGARISATION JURIDIQUES

Les ateliers d'information et de vulgarisation juridiques (VIJ) visent à partager des renseignements de nature juridique, distribuer des outils conçus en langage clair et fournir gratuitement des conseils juridiques de base pour aider les Nunavummiut à créer des lieux de travail libres de tout harcèlement sexuel ou d'autre nature.

Ces ateliers sont divisés en trois modules :

MODULE 1: Approches propres aux Inuit et aux Occidentaux, visant à créer un milieu de travail sain

MODULE 2: Lois régissant la violence et le harcèlement en milieu de travail

MODULE 3: Politiques et procédures en matière de violence et de harcèlement



[Le manuel du programme de formation communautaire est accessible en ligne.](#)

Les communautés sont invitées à choisir un de ces modules, ou les trois, en fonction de leurs besoins uniques. Les ateliers sont ouverts à toute personne de la communauté et chaque module est d'une durée approximative d'une heure et quart.

Au terme des ateliers VIJ, des cliniques juridiques communautaires se tiendront pour permettre aux participants et aux membres de la communauté de rencontrer un avocat en privé de manière à recevoir des avis juridiques gratuits et des recommandations relatifs au harcèlement en milieu de travail ou toute autre question connexe à l'emploi.

En octobre, le Barreau du Nunavut a aussi organisé, à l'intention de ses membres, une formation sur la **législation en vigueur** et sur un **modèle d'intervention post-traumatique** basé sur les principes de l'Inuit Qaujimaqatuqangit. Nous remercions nos partenaires : Borden Ladner Gervas LLP (Ottawa) et l'ilinniapa Skills Development Centre pour leur soutien et leur contribution au développement des ressources de l'atelier.

[Les deux formations sont accessibles en ligne](#)

[Le manuel de ressources juridiques est aussi offert en ligne](#)

PREMIERS ATELIERS – MARS 2020

Bien que le but des ateliers consiste à fournir des renseignements juridiques en lien avec le harcèlement en milieu de travail, les participants sont encouragés à avoir recours à un avocat et à poser des questions.

À l'issue de l'atelier les participants :

- auront une meilleure compréhension de ce qui définit un milieu de travail;
- comprendront ce qu'est le harcèlement, la violence ou la discrimination; et
- sauront comment ils peuvent contribuer à la création de milieux de travail sains.

Chaque atelier est personnalisé en fonction des besoins des participants. Il est plus profitable lorsqu'il se déroule sur leur lieu de travail. Cette approche a contribué à mieux adapter le discours au lieu de travail ou au type de travail des participants.

Des cliniques juridiques communautaires ont été tenues dans les communautés visitées en collaboration avec la Commission des services juridiques du Nunavut. Les membres de la communauté, de même que les participants à l'atelier ont été invités à rencontrer l'avocat de l'aide juridique dans le cadre de la clinique. L'invitation a été lancée sur les ondes de la radio locale. Considérant que l'accès aux avocats et à l'information juridique peut être difficile pour plusieurs communautés, il n'est pas surprenant que les avocats aient été bien accueillis et que les cliniques aient connu un franc succès.

Le premier atelier s'est déroulé à Clyde River le 24 mars dernier. Organisé par l'Ilisaqsvik, il a été animé par Keith Cruz, avocat de l'aide juridique. Douze personnes y ont participé – la majorité étant des conseillers communautaires travaillant à Ilisaqsvik de même que des Anciens de la communauté. Les participants ont été invités à témoigner de leurs expériences. Le format de cet atelier était axé sur les discussions entre les participants.

Keith Cruz a vécu *une prise de conscience* lorsqu'il a constaté qu'il était en mesure d'élargir la compréhension qu'ont les participants du milieu de travail, au-delà des limites physiques de ce lieu, pour inclure des lieux virtuels comme les réseaux sociaux; l'envoi de textos ou de courriels constitue en effet une forme de harcèlement en milieu de travail.

La deuxième visite communautaire a eu lieu à Pangnirtung, du 27 mars au 2 avril. Trois ateliers se sont tenus dans cette localité, dont le premier au bureau régional du gouvernement du Nunavut (GN). Quatorze employés du GN y ont participé. Les discussions ont principalement porté sur le harcèlement dans le contexte du travail dans un bureau. Le deuxième atelier, auquel ont participé sept éducateurs, a été donné à l'école secondaire Attagoyuk Ilisavik. Ici, une bonne partie de la discussion a tourné autour des parents qui harcèlent les professeurs. Un troisième atelier a eu lieu au hameau, et six membres de la communauté y ont assisté. Les questions posées étaient de nature générale compte tenu de l'assistance.



Le 5 avril, l'équipe a visité la troisième communauté de Qikiqtarjuaq. L'avocate de l'aide juridique, Victoria Perrie, a animé l'atelier public du hameau qui a attiré cinq membres de la communauté.

D'autres ateliers prévus pour Rankin Inlet et Baker Lake ont dû être reportés en raison des récentes restrictions en lien avec la COVID-19. D'autres dates seront annoncées à l'automne en réponse aux arrêtés de l'administrateur en chef de la santé publique.

Si vous souhaitez accueillir notre équipe mobile dans votre communauté ou votre organisme, veuillez nous en informer pour que nous puissions confirmer les dates et commencer à planifier l'événement.



RESSOURCES ACCESSIBLES EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE VULGARISATION JURIDIQUES

Une [affiche](#), un [feuillet d'information destiné aux fournisseurs de services](#), de même qu'une [brochure sur le bien-être](#) comptent parmi les ressources de VIJ actuellement accessibles par voie électronique.

La brochure sur le bien-être fournit de l'information sur les démarches à prendre par les personnes subissant du harcèlement en milieu de travail et sur les ressources qui s'offrent à elles; l'affiche identifie clairement ce qu'est le harcèlement et comprend un « appel à l'action ».

Le feuillet d'information destiné aux fournisseurs de services traite des ressources à la disposition des clients vivant du harcèlement en milieu de travail.

Une **série de courtes vidéos informatives** sont en cours de création. Cette autre ressource VIJ aidera les individus à cerner la notion de harcèlement, à comprendre les mesures à prendre en cas de harcèlement en milieu de travail et à procurer des ressources. Ces huit vidéos seront hébergées sur le site Web du Barreau du Nunavut, la page [Accès à des connaissances juridiques](#) et partagées dans le cadre des ateliers.

La première vidéo de cette série, **La violence en milieu de travail**, est accessible sur le [site Web](#) du Barreau du Nunavut. Deux autres vidéos informatives seront diffusées à la fin de 2021.



Restez à l'affût du prochain [bulletin d'information](#) qui paraîtra en octobre 2021. Les nouvelles ressources VIJ seront publiées sur le [site Web](#) du Barreau du Nunavut.



Nous nous réjouissons à l'idée de vous parler ou de vous lire si vous avez des commentaires ou des questions; et de visiter votre communauté et votre organisme dans le futur.

NOUS CONTACTER

Ligne sans frais pour renseignements généraux : 1 844 979-2330

Courriel : support@lawsociety.nu.ca

